

Titre	La formation et la gestion des contrats de location		
Objectif	- détailler et actualiser les règles de conclusion et les règles de vie du bail d'habitation, - connaître le régime juridique et fiscal de la location meublée et de la location saisonnière	Compétences visées	Etre capable de négocier des biens professionnels
Durée totale	14 heures (2 jours)	Mode	En présentiel ou à distance
Dates	Nous contacter	Lieu	Nous contacter
Dispositif d'accueil	Dans nos locaux ou dans les locaux du client	Effectif du stage	Minimum 2 stagiaires.
Prérequis	Une première expérience dans l'immobilier	Intervenant	Professionnel de l'immobilier, disposant d'une expérience dans le domaine de la formation.
Suivi pédagogique	Un suivi pédagogique est assuré par le formateur tout au long de la formation. Les apports didactiques sont complétés par des illustrations constituées d'études de cas et de mises en situation par le biais de supports écrits, oraux ou informatiques. A la fin du cours, les élèves recevront une note de synthèse.		
Information des stagiaires	Les conditions de l'offre de formation et les délais d'accès sont disponibles sur simple demande téléphonique auprès de l'organisme de formation.		
Nature de la sanction de la formation	Délivrance d'une attestation de suivi de la formation mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation de la formation.	Appréciation des stagiaires	A la fin de la formation, les stagiaires remettent une évaluation « à chaud » de la formation.

Action conforme au **décret n° 2016-173 du 18 février 2016** relatif à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier pris en application de l'art. 24 4° de la loi ALUR du 26 mars 2014.

Délivrance d'une attestation d'accomplissement de stage de formation continue susvisée nécessaire à tout renouvellement des cartes professionnelles immobilières.

Programme de formation		Exercices et cas pratiques Rappels sur la déontologie
<p><u>I- La conclusion du contrat de location</u></p> <p>1. Préparer le contrat de location</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demandes prohibées, demandes autorisées - Recours à un intermédiaire <p>2. Conclure le contrat de location</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix d'un modèle de contrat (clauses prohibées et mentions obligatoires, annexes au contrat) - Garanties du bailleur, entrée dans les lieux et premiers paiements <p><u>II- Le prix et la durée du bail</u></p> <p>1. Prévoir le prix de la location</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fixation et révision du loyer - Honoraires d'agence (loi ALUR) - Charges locatives - Travaux d'économie d'énergie <p>2. Supputer la durée du contrat de location</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée du bail initial, reconduit ou renouvelé - Evénements relatifs à la durée du bail 	<p><u>III- L'organisation de la vie de la location</u></p> <p>1. Obligations du propriétaire</p> <p>2. Obligations du locataire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paiement des loyers et charges - Usage et la destination des lieux - Réparations locatives et travaux - Assurance des risques locatifs - Cession et sous-location <p>3. Fin de la location</p> <ul style="list-style-type: none"> - Initiative du locataire et du bailleur - Restitution du logement <p>4. Gestion par un professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion directe / gestion professionnelle - Gestion administrative et administration de biens <p><u>IV- Le transfert de propriété du logement</u></p> <p>1. Vente du logement occupé ou libre</p> <p>2. Protection du locataire en cas de vente par lots</p>	

Contact et Information					
Mail	information@absformation.fr	Téléphone	02 40 42 26 90	Web	www.absformation.fr